CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service des communes 139.35

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET : Commune de Venelles - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017/2019 - Tranche 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la Commune de Venelles pour la tranche 2019 du Contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019, conformément à l'annexe 1.

CONSTRUCTION DU POLE CULTUREL

Le pôle culturel s'inscrit comme le projet « phare » pour redynamiser la zone d'activités tout en proposant un effet d'entrainement sur les commerces.

A ce titre, la RD 96 fait l'objet d'une restructuration en boulevard urbain, favorisant les liaisons douces par la création de trottoirs et de pistes cyclables de part et d'autre de la chaussée.

Le pôle culturel comprendra:

- un hall d'accueil qui sera le lieu d'information et de redistribution des flux vers les différents équipements ;
- un café culturel où seront organisées des rencontres ;
- un espace d'exposition temporaire et permanent qui prendra la forme d'un parcours dont les différentes composantes animent et encouragent l'accès à la médiathèque ;
- une salle de spectacles d'une capacité maximale de 350 places assises ou 650 debout ;
- une petite salle de spectacles de 100 places assises qui permettra d'accueillir des « petites formes » (des actions avec les scolaires, des conférences, l'échauffement des artistes...);
- des locaux techniques ;
- un pôle administratif qui regroupera l'ensemble des bureaux et les locaux réservés au personnel (salles de réunion, de détente, de stockage...);
- une médiathèque qui sera composée d'un accueil, d'un point presse, d'espaces spécifiques pour les enfants, les adolescents et les adultes ;
- un studio d'enregistrement et de répétition qui mettra en valeur les pratiques amateurs ;
- un local pour les jeunes à partir de 16 ans qui sera un lieu d'écoute, d'expression, d'informations, d'accompagnement, de prévention, de loisirs et de partage.

Les espaces extérieurs accueilleront un jardin méditerranéen, une aire de livraison et un parc de stationnement de 40 places.

Le montant global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 9 179 300 € HT dont 4 329 300 €HT pour la tranche 2019.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole d'un montant de 1 835 860 € et d'une subvention de la Région d'un montant de 917 930 €

Pour la tranche 2019, la participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 2 164 650 €sur une dépense subventionnable globale de 4 329 300 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière, la dépense ayant déjà été imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n° 175 du 15 septembre 2017.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL